



**Mardi
8h15**

Thomas, prend des notes en cours d'économie.

Thomas, élève de seconde Bac professionnel Conduite et gestion de l'entreprise agricole (CGEA), est en cours d'économie.

Cette année le conseil régional a équipé tous les élèves de seconde d'ordinateurs portables. Thomas peut ainsi, comme les autres élèves, prendre son cours sur son ordinateur. Thomas a une dyspraxie associée à un trouble visuo-spatial.

**Points
de
vigilance**

Suite à des bilans effectués par un neuropsychiatre, un projet personnalisé de scolarisation (PPS) a été mis en place.

Thomas a, par ailleurs, des difficultés de lecture. Il lit difficilement et lentement car le déplacement de ses yeux est plus ou moins anarchique.

> Une des préconisations pour Thomas est d'utiliser un ordinateur pour compenser sa situation de handicap. Son enseignant d'informatique veille à ce qu'il sache utiliser les logiciels qui lui ont été fournis, notamment un logiciel de synthèse vocale. Ce logiciel lui permet d'avoir un retour sonore pour tous les textes affichés à l'écran et un logiciel de reconnaissance vocale qui lui permet de dicter des textes ;

> Les écrits doivent être concis, dactylographiés, écrits avec une taille, une couleur et une police adaptée (alternance de lignes colorées, espacement entre les mots, utilisation de fonds colorés pour les tableaux). La reformulation des consignes permet à Thomas de s'appropriier les contenus.



**Gros
plan**

La dyspraxie

C'est un trouble de la planification, de l'automatisation et de la coordination des gestes volontaires. Ces troubles se retrouvent aussi bien dans la motricité globale (courir, sauter, ...), que dans la motricité fine (habileté manuelle) et les activités visuo-spatiales : jeux de construction, graphisme...

Signes d'appel possibles :

- difficultés de motricité fine (colorier, découper, manipuler) ;
- difficultés graphomotrices (dessin, écriture manuelle) ;
- mauvais repérage spatial et temporel ;
- maladresse, chutes fréquentes ;
- difficultés d'habillage (lacets, boutons, enfilage) ;
- difficultés visuo-spatiales en géométrie.

Pour aller plus loin

Pouhët A., « S'adapter en classe à tous les élèves « Dys » : dyslexies, dyscalculies, dysphasies, dyspraxies, trouble du déficit d'attention avec ou sans hyperactivité ». Centre régional de documentation pédagogique de Poitou-Charentes, Poitiers, 2011

Mazeau M., « L'enfant dyspraxique et les apprentissages ». Elsevier Masson, 2016

« 10 questions réponses sur les « Dys », FFDYS

http://www.ffdys.com/wp-content/uploads/2009/10/Dys_HD.pdf

Témoignage d'une famille au Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole de Pau-Montardon

Le contexte de l'action Un élève souffre d'une dyspraxie visuo- constructive importante

associée à d'autres troubles des apprentissages, notamment d'une dysgraphie sévère. Sa scolarité a été très difficile et a nécessité de très nombreux aménagements. Ses parents souhaitent qu'il poursuive sa scolarité dans un établissement qui continue à l'accompagner avec bienveillance, sans ruptures avec les aménagements dont il a bénéficié au collège.

Les objectifs de l'action

Instaurer un climat de confiance entre tous les acteurs de l'équipe pédagogique, l'élève et sa famille. Valoriser la place et le rôle de chacun pour permettre l'inclusion des élèves à besoins particuliers.

Les bénéficiaires

L'élève et tous les autres élèves de sa classe.

L'organisation et les contenus de l'action

Les parents connaissent l'enseignement agricole et il leur semble adapté pour leur enfant. Ils prennent contact avec le proviseur adjoint du lycée afin de lui présenter la situation de leur fils et d'échanger avec lui sur les possibilités d'accueil. Ils se rendent aux journées portes-ouvertes, afin que leur enfant prenne connaissance des lieux, et qu'il rencontre certains membres de l'équipe éducative. C'est ensemble qu'ils déterminent que le choix de l'établissement semble pertinent.

Avant la fin de l'année de la classe de troisième au collège, l'enseignant référent à la scolarité qui suit leur fils, réunit une équipe de suivi de scolarisation (ESS) pour prévoir les aménagements souhaitables : ceux-ci seront inscrits dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS) que la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) proposera au lycée. Ils pourront comprendre une aide humaine (AVS), des aides techniques (ordinateur et logiciels adaptés mais aussi des aménagements pédagogiques (allègement de cours, aménagement des évaluations, cours numérisés)).

A la rentrée, les parents ont rencontré l'ensemble des enseignants, afin de préciser les besoins de leur fils et répondre à leurs questions. Une petite fiche de synthèse, rédigée par les parents, a été remise à tous les enseignants. Elle explique de façon résumée quels sont les besoins particuliers de leur enfant, et comment les compenser. Enfin, il a été convenu que chacun puisse à tout moment se contacter, afin qu'il n'y ait pas de question sans réponse, et que chaque situation éventuellement problématique puisse être immédiatement désamorcée. L'AVS est souvent sollicitée pour faire l'intermédiaire entre l'élève et les enseignants et est l'interlocutrice pour les parents. Ce sont des missions qui lui sont spécifiquement attribuées.

Pour la rentrée en classe de première, une demande d'aménagement des examens sera envoyée à la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), puisqu'elle doit être faite la première année de l'examen, au cours du premier trimestre scolaire.

Bilan et prospective

La famille a joué un rôle important pour sensibiliser toute l'équipe sur les troubles qui peuvent entraîner des difficultés dans les apprentissages de leur enfant. Elle a rencontré un accueil favorable et bienveillant ; ce qui a permis à cet élève de suivre sa scolarité dans de bonnes conditions.

Des bilans réguliers ont été proposés au cours de l'année afin de réajuster si besoin l'accompagnement de leur enfant. Ils permettent de constituer une équipe autour du projet de l'élève. Grâce à tous ces efforts conjoints, il peut envisager un parcours jusqu'au bac, et au-delà.

A retenir

La famille a eu le sentiment d'être écoutée.

Pour l'équipe pédagogique et éducative, c'est valorisant d'accompagner un jeune avec de grandes difficultés et de mesurer ses progrès. Le travail sur l'accessibilité mis en place pour répondre aux besoins leur a aussi permis, dans certains cas, d'adapter leurs supports pour tous les élèves de la classe.

Le porteur de projet

Laurence Huart, parent d'élève, présidente de Dyspraxie France « Dys » Aquitaine